

2020-06-01

Lundi, le 1^{er} juin 2020

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce lundi, premier juin deux mille vingt (01-06-2020) à vingt heures à huis clos en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon

Siège N° 2 = Richard Viau

Siège N° 3 = Claude Dupont

Siège N° 4 = Claude Blain

Siège N° 5 = Maxime Allard

Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos et visioconférence ;

202006-091

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Maxime Allard appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement et par visioconférence.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport du maire ;
- 10° Avis de motion – Projet de règlement pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019 ;
- 11° Demande d'aide financière PPA-CE (Chemin St-Rémi et Rang 8) ;
- 12° Demande d'aide financière PPA-ES Route 257 ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Demande d'appui à la MRC des Sources – Demande d'aide financière pour le déplacement des utilités publiques sur une partie de la Route 257 (PPA-ES) ;
- 16° Demande de Pierre-Luc Harvey - Connexion au réseau d'égout ;
- 17° Voirie ;
- 18° Terrain situé au 1609 rue Principale – Décontamination ;
- 19° Formation en ligne offerte par Infotech – nouveautés Sygem ;
- 20° Demande de l'Office des personnes handicapées ;
- 21° Camp de jour ;
- 22° Site d'enfouissement ;
- 23° Circulation Petit 3 (signalisation à 30 km ou stop Chemin de l'Arc-en-Ciel) ;
- 24° Varia ;
 - 24.1° Demande de moratoire – épandage des matières résiduelles fertilisantes Rang 10 ;
 - 24.2° Dossier ponceau rang 2 ;
 - 24.3° Demande d'aide financière de Mira ;
 - 24.4° Bibliothèque – covid-19 ;
 - 24.5° Demande de ravir ;
 - 24.6° Demande faite au Ministère des Transports - passage piétonnier et signalisation zone scolaire ;
 - 24.7° Projet embellissement ;
 - 24.8° Site web ;

202006-092

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

202006-093

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202006-094

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202000245 = Hydro-Québec : éclairage de rues	151.55 \$
202000246 = Perial Ltée : masques à usage unique	262.14 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE MAI :	79 542.53 \$
TOTAL DES REVENUS DE MAI :	196 580.24 \$
202090104 à 108 = Maryse Ducharme : salaire	3 890.55 \$
202090109 à 113 = Dany Guillemette : salaire	3 197.05 \$
202090114 à 118 = André Larrivée : salaire	2 816.40 \$
202090119 = Maxime Allard : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202090120 = Claude Blain : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202090121 = Claude Dupont : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202090122 = Adrien Gagnon : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202090123 = Francis Picard : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202090124 = Pierre Therrien : rémun. Des élus pour juin 2020	837.89 \$
202090125 = Richard Viau : rémun. Des élus pour juin 2020	279.06 \$
202000247 à 251 = Michel Larrivée : conciergerie bibliothèque, maison des jeunes, chalet des loisirs, centre commu- nautaire,	1 650.00 \$
202000252 = Hydro-Québec : station de pompage, centre communautaire, station d'épuration, garage, chalet des loisirs	3 911.06 \$
202000253 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
202000254 = Airablo : moteur pour laveuse à pression	1 011.78 \$
202000255 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal	252.41 \$
202000257 = Solutions Supérieures Ltée : distributeur papier	143.54 \$
202000256 = Vivaco : essence, gants nitriles, ponceau plastique 18 pouces, frais de transport, râteau, huile synthétique, masques, bacs,	1 131.32 \$
202000258 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part juin 2020	2 594.42 \$
202000259 = Pelletier et Picard : ballast, lampe fluor, prise GFI, main d'oeuvre	151.31 \$
202000260 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202000261 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	87.23 \$
202000262 = Dicom : transport	23.84 \$
202000263 = Fortin Sécurité Médic : gants nitriles, gants laine, réanimateur jetable	80.61 \$
202000264 = Groupe Signalisation de l'Estrie : poteaux en U, panneau pour stationnement interdit, panonceau de direction	571.09 \$
202000265 = Débroussailleurs GSL : débroussaillage en bordure des routes	5 564.79 \$
202000266 = JU Houle : palette de topmix	379.42 \$
202000267 = Eurofins EnvironeX : analyses de laboratoire	325.38 \$
202000268 = Sécurité publique : 1 ^{er} versement de la quote-part 2020 de la Sûreté du Québec	22 143.00 \$

202000269 = Pneus & Mécanique Vachon : pneu changé, valve roue, pneu démonté	283.78 \$
202000270 = JN Denis : feu de position rouge et ambre, kit de bracket de lumière, prise 2 fils, huile de coupe, connecteur, terminaux, baril de graisse, filtre à air	940.54 \$
202000271 = Charest international : client oring	15.43 \$
202000272 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel	3 093.25 \$
202000273 = Robitaille Équipement : transport de pièces	80.48 \$
202000274 = Centre agricole Wotton : maille, nipple 1/4x	37.72 \$
202000275 = Valoris : redevances et élimination	728.86 \$
202000276 = Recup Estrie : 2 ^e versement quote-part 2020	927.50 \$
202000277 = Atelier Lavoie : fil débroussailleuse	150.78 \$
202000278 = Les Ateliers Wotton : fer plat	14.31 \$
202000279 = 9235-0669 Québec inc : inspection extincteurs, extincteur, oring pour valve, essai hydrostatique	324.64 \$
202000280 = Concept Promet : peinture tables	1 609.65 \$
202000281 = Technochimie inc. : distributeur savon à main, bodpur	222.34 \$
202000283 = Pelletier et Picard : travaux effectué le 28 mai – changer router, lumière extérieure, travaux nacelle - changer lampe, cell photo au centre communautaire	357.21 \$
202000284 = Fonds de l'information sur le territoire : avis de mutation	15.00 \$
202000285 = Pneus & mécanique Vachon : pneus pour niveleuse	2 560.29 \$
202000286 = Robitaille Équipement : peigne pour niveleuse, crédit facture 181778	25.30 \$
202000287 = Joanie Bélanger : semences, bleuetiers, transplants, mousse de tourbe, outils et matériaux pour jardin et cabanon – projet jardin pédagogique	501.99 \$
202000288 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	3 303.68 \$
202000289 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 264.36 \$
202000290 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	832.00 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	73 359.45 \$

202006-095

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et
la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au
nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DU MAIRE

Le rapport du maire a été déposé et sera distribué à chaque porte.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

202006-096

Le conseiller Richard Viau donne avis de motion qu'à une séance
subséquence du conseil sera présenté pour adoption le Règlement
numéro 366 – décrétant une dépense de 145 000 \$ et un emprunt de
145 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

Adoptée

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 145 000 \$ ET UN EMPRUNT
DE 145 000 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

202006-097

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 145 000 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 145 000 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PPA-CE
CHEMIN ST-RÉMI ET RANG 8**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire du creusage de fossés ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire de l'excavation et du rechargement sur le chemin Saint-Rémi ainsi que sur le chemin Rang 8 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour exécuter ces travaux sont évalués à plus de 50 000 \$;

202006-098

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration auprès du Député André Bachand pour exécuter les travaux mentionnés ci-haut.

Adoptée

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PPA-ES
ROUTE 257**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a procédé à la confection des plans et devis en vue de la reconstruction de la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante du projet est le déplacement des utilités publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour cette étape sont de 85 115 \$;

202006-099

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande d'aide financière au montant de 85 115 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration ;

QUE cette subvention soit valide pour une durée de trois années financières.

Adoptée

**DEMANDE D'APPUI À LA MRC DES SOURCES
CONCERNANT NOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LE DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR
UNE PARTIE DE LA ROUTE 257 (PPA-ES)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a procédé à la confection des plans et devis en vue de la reconstruction de la route 257 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante du projet est le déplacement des utilités publiques ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour cette étape sont de 85 115 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un délai d'une à deux années avant que le déplacement soit effectué ;

202006-100

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

Et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Adrien dépose une demande d'aide financière au montant de 85 115 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration ;

QUE cette subvention soit valide pour une durée de trois années financières.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande l'appui de la MRC des Sources dans ce dossier.

Adoptée

**DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT
(5659 CHEMIN ST-REMI)**

202006-101

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien paie pour les premiers vingt (20) pieds de tuyau pour le branchement au réseau d'égout de la nouvelle résidence située au 5659 Chemin St-Rémi.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien supervise les travaux de branchement.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien confirme que la servitude devra être payé par le propriétaire du 5657 Chemin Saint-Rémi.

Adoptée

AFFICHAGE D'UN POSTE EN VOIRIE

202006-102

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien affiche l'offre d'emploi pour combler un poste à plein temps en voirie.

Les entrevues auront lieu en août 2020.

Adoptée

MANDAT À THERRIEN COUTURE JOLICOEUR SENCRL

202006-103

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil mandatent Therrien Couture Jolicoeur sencrl pour l'envoi d'une mise en demeure dans le dossier de décontamination et de réhabilitation de terrain (terrain situé au 1609 rue Principale).

Adoptée

**FORMATION EN LIGNE OFFERTE PAR INFOTECH
NOUVEAUTÉS SYGEM**

202006-104

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à une formation offerte par Infotech. Le coût de la formation est de 245 \$ plus taxes.

Adoptée

LA VINGT-QUATRIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT qu'au Québec, 16% de la population a une incapacité significative la rendant susceptible de rencontrer des obstacles dans la réalisation de ses activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que cette période exceptionnelle liée au coronavirus nécessite des prises de considérations particulières pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

CONSIDÉRANT que la vingt-quatrième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité pour faire en sorte que les personnes handicapées et leur famille soient informées et bénéficient du soutien requis durant la pandémie.

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens.

202006-105

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Richard Viau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Adrien participe à la Semaine québécoise des personnes handicapées et invite la population à s'y impliquer.

Adoptée

CAMP DE JOUR

Considérant que les demandes d'Emplois d'été Canada faites par la municipalité ainsi que Loisirs Saint-Adrien ont tous deux (2) été refusées ;

202006-106

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien ainsi que les Loisirs Saint-Adrien inc. déposent une demande auprès de Carrefour jeunesse emploi pour deux (2) projets supplémentaires.

Adoptée

SITE D'ENFOUISSEMENT

202006-107

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande une confirmation écrite à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux mentionnant qu'il n'y aura pas de frais supplémentaire pour le changement de site d'enfouissement ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien vérifie le nombre de semaines nécessaires pour aviser du changement de site auprès de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ainsi qu'auprès de Valoris ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien procède au transfert de site avec Gesterra pour une période de 5 ans ;

QUE le maire, Pierre Therrien ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

MODIFICATION DE LA SIGNALISATION CHEMIN LE PETIT-3^e

CONSIDÉRANT que les automobilistes circulent trop rapidement sur le chemin Le Petit-3^e ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs jeunes familles qui demeurent dans le Domaine Espace Nature Petit Ham ;

202006-108

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien diminue la vitesse permise à 50 kilomètres au lieu de 70 kilomètres sur le chemin Le Petit-3^e dans le secteur résidentiel et de 50 kilomètres à 30 kilomètres sur le chemin de l'Arc-en-Ciel ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien ajoute un panneau d'arrêt à l'intersection du chemin Le Petit-3^e et du chemin de l'Arc-en-Ciel.

Adoptée

DEMANDE DE MORATOIRE – ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

Suite à la demande de « *communauté rang 10* » concernant la demande de moratoire sur l'épandage de matières fécales aussi appelées MRF, reçue à la Municipalité de Saint-Adrien le 28 mai 2020, nous avons fait les démarches suivantes :

- Nous avons vérifié les dernières demandes de certificats d'autorisation reçues ;
- Nous avons communiqué avec le Ministère de l'Environnement.

Dans nos dossiers, le dernier certificat d'autorisation émis, date de septembre 2019 pour un projet sur la route 216. Il est à noter cependant que ce 28 mai 2020, une demande pour l'épandage de résidus chaulant sur une propriété longeant la route 216 au sud de la Municipalité a été reçu mais pour laquelle aucun nous certificat n'a encore été remis.

Nous avons contacté Monsieur Sylvain Perreault du MELCC concernant les activités d'épandage et d'entreposage de MRF sur le rang 10. Monsieur Perreault, nous informe que selon les renseignements disponibles, la dernière opération d'épandage a eu lieu en octobre 2019, que la norme de concentration de la matière est de 15%, que celle déclarée est de 17%, ce que le MELCC considère acceptable.

Il nous dit également que cette information a été transmise à madame Marie-Ève Rioux du comité *Communauté rang 10*. Selon monsieur la firme Viridis responsable, affirme que les opérations de ce printemps consistaient à étendre de la paille sur les fosses pour réduire les odeurs de ces matières en attendant d'épandage.

Nous devons réaliser que la Municipalité n'a aucun règlement concernant l'épandage de ces MRF et n'a aucun moyen actuellement de les gérer. Finalement, la Municipalité doit, tant qu'un règlement spécifique ne sera pas mis en vigueur assimiler cette démarche aux permis et certificats afin de situer sur le territoire les épandages mais ne peut pas les interdire ou intervenir.

DOSSIER PONCEAU RANG 2

202006-109

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil mandatent le conseiller, Francis Picard et le responsable en voirie, Dany Guillemette à vérifier sur le site la problématique et apporter des corrections si nécessaires.

Adoptée

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MIRA

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas donner suite à cette demande étant donné qu'il n'y a plus de disponibilité budgétaire pour 2020.

BIBLIOTHÈQUE – COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population ainsi que des bénévoles ;

202006-110

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE les membres du conseil autorisent l'achat de produits et du matériel pour la protection des bénévoles ainsi que des usagers de la bibliothèque municipale.

Adoptée

**DEMANDE DE RAVIR
SEMAINE DE LA CULTURE DANS LA MRC DES SOURCES**

202006-111

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 200 \$ à l'organisme RAVIR pour la coordination de cette activité qui a lieu dans le cadre de la semaine de la Culture dans la MRC des Sources.

Adoptée

**DEMANDE FAITE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
PASSAGE PIÉTONNIER / SIGNALISATION ZONE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a fait une demande au Ministère des Transports en août 2019 demandant un passage piétonnier à l'avant de l'école ainsi qu'une correction de la signalisation ;

CONSIDÉRANT la lettre du Ministère des Transports reçue le 22 mai 2020 nous informant que le ministère procédera au marquage sur chacune des approches de l'intersection pour bien identifier le passage (marques au sol de lignes parallèles blanches), agrandira de 60 mètres la zone scolaire et retirera le signal avancé pour la zone de vitesse de 30 km/h présent en direction ouest de la route 216, en amont de l'intersection du chemin Saint-Rémi ;

202006-112

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Adrien Gagnon
appuyé par Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la proposition du Ministère des Transports et s'engage à enlever les panneaux de passage piétonnier en place sur l'approche de la route 257.

Adoptée

PROJET ÉTUDIANT – AIDE-JARDINIER(ÈRE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a procédé à l'embauche de Sita Singh au poste d'aide-jardinière à raison de 30 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT le courriel de Sita Singh reçu le 30 mai 2020 nous informant qu'il serait difficilement envisageable seule de travailler 30 h car elle a déjà des projets en cours pour cet été ;

CONSIDÉRANT la proposition de Sita Singh de travailler avec sa sœur Grace Singh, soit 15 heures par semaine chacune ;

202006-113

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Blain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien vérifie auprès de Carrefour jeunesse Emploi s'il est possible de partager ce poste et de bénéficier de la subvention salariale ;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien acceptera ces conditions seulement avec l'accord de Carrefour jeunesse Emploi.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202006-114

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

